



La formation
continue
à l'université

La force d'un réseau national



GUIDE DU STAGIAIRE

Préparation au DAEU
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



La formation
continue
à l'université

Sommaire

01. Présentation	p.3
02. Les Unités Capitalisables	p.4
03. Votre parcours de formation	p.5
04. Le DAEU en alternance	p.8
05. La délivrance des unités	p.9
06. Votre inscription à l'université d'Artois	p.11
07. Des outils à votre disposition	p.12
08. Les services utiles	p.13
09. Vos contacts	p.15

01. Présentation

La FCU Artois, service de Formation Continue à l'Université d'Artois, est présente à Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin.

Depuis plus de 30 ans, elle accueille et accompagne tout jeune ou adulte souhaitant suivre une formation ou valider ses acquis. En étroite collaboration avec les branches professionnelles, le Conseil Régional, les entreprises et autres financeurs, la FCU Artois vous accompagne pour :

- Construire votre projet professionnel
- Valider vos acquis
- Réaliser un bilan de compétences
- Mettre en œuvre des contrats d'apprentissage
- Développer les formations à destination des entreprises
- Permettre l'Accès à l'Enseignement Universitaire aux non bacheliers (le DAEU)

Le DAEU *

(Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)

Le DAEU est un diplôme national équivalent du Baccalauréat. Il permet de s'inscrire à toutes les formations supérieures universitaires (BUT, DEUST, BTS, licence, ...) et aux concours exigeant le baccalauréat en prérequis.

La formation est organisée par semestre. Il existe deux sessions par an, l'une de septembre à janvier, l'autre de février à juin. Chaque rentrée est précédée d'une réunion d'information collective et d'une pré-rentrée.

Quelques chiffres

En 2023-2024, 160 stagiaires ont été accueillis dans le DAEU en présentiel sur les différents sites : 100 en DAEU A et 60 en DAEU B. 43 autres stagiaires ont suivi la formation à distance.

** Arrêté du 3 août 1994 publié au Journal Officiel du 10 août 1994*

02. Les Unités Capitalisables

L'université d'Artois prépare au **DAEU A**, littéraire et au **DAEU B**, scientifique. Le choix entre l'un ou l'autre dépend de votre projet de formation et/ou professionnel. A chaque session, vous vous inscrivez dans les Unités Capitalisables (UC) que vous choisissez en fonction de votre projet, du type de DAEU préparé et des résultats obtenus.

	DAEU A	DAEU B
UC 1	Français [niveau 2]	Français [niveau 2]
UC 2	Anglais [niveau 2 = B1 du Cadre Européen]	Mathématiques [niveau 2]
UC 3	<i>2 matières au choix parmi :</i> ▸ Histoire ▸ Philosophie ▸ Problèmes du Monde Contemporain ▸ Droit ▸ Économie	▸ Physique [niveau 2] ▸ <i>ou</i> Chimie [niveau 2] ▸ <i>ou</i> Biologie [niveau 2] ▸ <i>ou</i> Anglais [niveau 2 = B1 du Cadre Européen]* ▸ <i>ou</i> Mathématiques approfondies*
UC4	▸ Géographie ▸ Gestion administrative ▸ Comptabilité ▸ Découverte du travail social ▸ Mathématiques [niveau 1]	▸ Physique [niveau 1] ▸ <i>ou</i> Chimie [niveau 1] ▸ <i>ou</i> Biologie [niveau 1] ▸ <i>ou</i> Anglais [niveau 2 = B1 du Cadre Européen] ▸ <i>ou</i> Mathématiques approfondies

*Ces matières peuvent être suivies en UC 3 seulement si une de ces 2 matières est également choisie en UC4

- Vous pouvez vous réinscrire dans une UC de même niveau une fois seulement. À titre exceptionnel, un délai supplémentaire peut vous être accordé par le jury en fonction de votre travail personnel, de votre participation, de votre assiduité...
- Selon votre projet professionnel, il vous est possible de suivre des unités complémentaires.
- Chaque unité dure entre 60 et 80 heures, réparties sur 15 semaines.

Pour connaître le contenu des UC, consultez le livret « Programme »

03. Votre parcours de formation

Le DAEU

Deux options vous sont proposées : le DAEU A, littéraire et le DAEU B, scientifique.

Une formation individualisée

Votre parcours de formation est co-construit avec un conseiller en formation continue (CFC) et dépend de votre niveau de formation et de votre projet professionnel. Le DAEU n'est qu'une étape de ce parcours dont la finalité est la réalisation de votre projet. Vous avez 4 ans maximum pour valider votre DAEU.

Vous pouvez solliciter un délai supplémentaire d'un an qui pourra vous être accordé à titre exceptionnel par le Président de l'université.

Le positionnement initial en DAEU

Des tests de positionnement en français, anglais et mathématiques sont réalisés systématiquement avant votre entrée en formation.

Dans le DAEU A, il n'y a pas d'évaluation pour vous inscrire dans les UC 3 et 4 suivantes : droit, histoire, problèmes du monde contemporain, philosophie, géographie, économie, comptabilité, gestion administrative, découverte du travail social. Le seul pré-requis est d'avoir validé le niveau 1 en français ou d'être inscrit en français de niveau 2.

Dans le DAEU B, vous intégrez obligatoirement un niveau 1 en sciences (UC3). Si vous êtes positionnés en mathématiques 2 en début de session et que vous avez suivi une terminale à dominante scientifique, alors vous pouvez solliciter votre intégration en sciences de niveau 2 pour cette UC3. Dans ce cas, un entretien avec l'enseignant de l'UC concernée vous sera proposé et déterminera si, en effet, vous pouvez intégrer directement l'UC de sciences de niveau

En fonction de votre projet de formation ou si vous en avez la volonté, vous pouvez préparer des unités complémentaires sous certaines conditions.

Une pré-rentrée pour vous informer

Lors de cette pré-rentrée sont abordées les conditions nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation (calendrier de la formation, emploi du temps, règlement intérieur, rémunération selon les critères d'attribution...), ainsi que les services et activités dont vous pouvez bénéficier en étant inscrit à l'université.

Accessibilité

Le DAEU est accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap FCU étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations, contacter notre référent. (cf. page contacts).

03. Votre parcours de formation (suite)

Le PACCT: Parcours Autonomie Culture Citoyenneté Travail

Le PACCT est fait pour VOUS ; ces cours ont été conçus pour **vous aider à vous sentir bien cette année, et vous permettre de préparer l'année prochaine sereinement.**

	OBJECTIFS
Bien dans son projet (12h30)	› Réfléchir en équipe sur ses points forts et ses envies pour commencer à construire son projet professionnel et son parcours (études, concours...) › Construire en entretien individuel son projet professionnel › Découvrir et se servir de techniques de communication › Concevoir ses outils : CV, lettre de motivation... › Stage (facultatif) › Maximiser ses chances de décrocher une alternance
Bien dans son corps (19h)	› Se connaître et connaître son groupe › Se détendre › Pratiquer pour être en forme des activités de loisirs, sportives et culturelles
Bien dans ses études (13h)	› Apprendre plus facilement › Utiliser des outils numériques pour travailler › S'impliquer et persévérer › Questionner le sens attribué à la formation › Rédiger un portfolio de compétences › Communiquer à l'écrit et à l'oral sur ses apprentissages

COURS

- **0h30** : Construire son projet en entretien individuel
- **2h** : Parcours Sup pour les stagiaires concernés OU accompagnement individualisé pour les autres stagiaires
- **5h** : Des techniques de communication
- **2h30** : Préparation à l'entretien oral de recrutement (dont 30 minutes de simulation individuelle)
- **1h** : L'alternance et la recherche d'entreprises
- **1h30** : Projet d'orientation - binôme Cap Avenir / FCU

- **10h** : Activités physiques et sportives ou culturelles
- **4h** : Sortie culturelle
- **5h** : Sophrologie

- **2h** : Comprendre le DAEU / le PACCT
- **4h** : Apprendre à utiliser les outils numériques (Word, Excel...) (facultatif)
- **3h** : Jeu méthodologique
- **2h** : Travailler sur un devoir
- **2h** : Se projeter dans les apprentissages après le DAEU

04. Le DAEU en alternance

Il est possible de **préparer le DAEU en alternance** à Arras (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

L'alternance allie des périodes de formation à l'université et des périodes de mise en pratique en entreprise. Elle vous permet de **préparer le DAEU tout en étant salarié et ainsi pouvoir percevoir une rémunération et développer votre expérience professionnelle**, atout pour votre insertion.

Seul le DAEU A se prépare actuellement en alternance. Afin d'être plus professionnalisant, il se compose des unités capitalisables suivantes :

DAEU A	
UC 1	Français [niveau 2]
UC 2	Anglais [niveau 2 = B1 du Cadre Européen]
UC 3	Gestion administrative
UC4	1 matière au choix parmi : ▸ Droit ▸ Comptabilité ▸ Découverte du travail social

L'alternance s'effectue uniquement à partir de février/mars (selon les années) et il faut obligatoirement être inscrit dans les UC de niveaux 2 de Français et Anglais.

En général, vous débuterez votre parcours DAEU en septembre dans les UC de niveaux 1 de Français et Anglais. En parallèle de ces UC, la FCU vous prépare à l'alternance via le Parcours Autonomie, Culture, Citoyenneté, Travail (PACCT), parcours qui vous permet notamment d'affiner votre projet professionnel, travailler votre CV et lettre de motivation, vous préparer à la recherche d'entreprises et à l'entretien d'embauche. A partir de février/mars, vous poursuivez votre DAEU en alternance après avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. Vous préparez alors les UC de Français et Anglais de niveaux 2, ainsi que les UC 3 et 4.

Suivant votre positionnement initial, il peut être possible d'intégrer le DAEU en alternance directement en février/mars

Le rythme d'alternance est le suivant : 3 jours à l'université / 2 jours en entreprise (vacances scolaires en entreprise).

Vous serez accompagné par un tuteur en entreprise et un tuteur universitaire tout au long de votre alternance.

05. La délivrance des unités

Pour obtenir le DAEU, vous devez valider quatre Unités Capitalisables. Il n'y a pas compensation des notes entre les UC. Pour être admis à l'examen, il faut obtenir au moins 10 sur 20 à chacune d'entre elles.

Pour connaître les modalités d'évaluation de chaque unité, consultez le livret « programme ».

La moyenne générale permet de déterminer la mention au diplôme :

- De 10 à 11.99 : mention passable
- De 12 à 13.99 : mention assez bien
- De 14 à 15.99 : mention bien
- De 16 à 20 : mention très bien

A la fin de votre année de formation, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus en prenant en compte tous les éléments nécessaires (votre travail personnel, votre participation, votre projet...). Il peut si nécessaire décider d'attribuer des points de jury. Il peut également décider de proposer une épreuve de rattrapage ne pouvant donner lieu qu'à la note de 10/20 à l'UC concernée en cas de réussite.

Le stagiaire est alors convoqué dans les 15 jours qui suivent la date du jury. L'absence à cette épreuve entraîne le résultat « non reçu(e) ».

Vos absences ont une incidence sur la réussite de votre parcours, mais aussi sur votre indemnité de formation. Votre entrée en formation vous confère le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Le Conseil Régional Hauts-de-France finance la formation des demandeurs d'emploi et peut accorder, sous conditions, une rémunération (formation à temps partiel, rémunération à l'heure de présence en cours).

Nous devons justifier chaque mois de votre présence auprès du Conseil Régional Hauts-de-France qui investit pour votre avenir mais également auprès de France Travail.

Votre assiduité sera contrôlée au moyen de feuilles d'émargement, à signer à chaque séance.

Toute absence doit être justifiée dans un délai de 48h par un justificatif officiel.

Toute absence injustifiée à un contrôle entraîne la note de zéro.

Le règlement des examens

- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe concernant le sujet (écrit). Pour les oraux, aucun retard n'est autorisé.
- La carte d'étudiant ainsi qu'une pièce d'identité avec photo seront exigées.
- Tous les documents et matériels non autorisés doivent être déposés en bout de salle (dont les téléphones portables éteints).
- Toute communication entre candidats est interdite.
- Au cours des épreuves, personne n'est autorisé à quitter la salle d'examen durant la première heure de composition.
- La fraude ou la tentative de fraude aux examens pourra donner lieu à des poursuites disciplinaires en application des articles R712-9 et suivants du code de l'éducation.
- Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement aux épreuves (examens, contrôles continus), d'aides matérielles et humaines après entretien avec le médecin de l'université. Pour vous faire connaître, prenez rendez-vous auprès de votre conseiller en formation.

06. Votre inscription à l'Université d'Artois

Elle est indispensable pour la délivrance des unités et du diplôme. Vous devez la renouveler à chaque session, soit deux fois par an (en septembre et en février, suivant votre parcours de formation).

Les conditions générales

Pour s'inscrire au DAEU, il faut soit :

- Avoir 20 ans au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de 2 années d'activités professionnelles ou assimilées.

Est assimilée à une activité professionnelle et pour la durée correspondante :

- *L'éducation d'un enfant (l'âge de l'enfant = durée),*
- *L'inscription à France Travail ou en mission locale,*
- *La participation à un dispositif de formation professionnelle,*
- *L'exercice d'une activité sportive de haut niveau.*

ou

- Avoir 24 ans minimum au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Les cas particuliers

Les étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour les autorisant à travailler en cours de validité pour la durée de la formation.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier de dispense des conditions d'inscription sur demande faite au Recteur de l'académie avec avis du Président de l'université.

07. Des outils à votre disposition

Plusieurs outils vous sont proposés pour contribuer à la réussite de votre projet :

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Votre ENT vous permet d'accéder aux services et ressources numériques mis à votre disposition, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Pour accéder aux services de l'ENT, vous devez avoir activé votre compte de messagerie à partir des identifiants qui vous sont remis à l'issue de votre inscription.

Activation du compte : Vous devez vous munir de votre carte multiservice.

Il faut ensuite vous rendre sur le site de l'université www.univ-artois.fr et cliquer sur l'icône « Connexion à votre ENT ».

Cliquez sur « Activer mon compte » dans la partie consacrée aux étudiants.

Renseignez les champs demandés : nom, prénom, n° d'étudiant, n° INE (les éléments se trouvent sur votre carte multiservice) et cochez la case « je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique de l'Université », puis validez.

Saisissez un mot de passe.

La plateforme numérique de formation (Moodle)

Certains enseignants mettent à votre disposition des exercices complémentaires en guise de soutien dans l'acquisition des compétences visées, des supports authentiques pour approfondir les apprentissages linguistiques et des démonstrations pour illustrer les enseignements scientifiques.

08. Les services utiles

Une fois inscrit à l'université, vous aurez accès aux services présentés ci-après. Vous découvrirez déjà la plupart d'entre eux dans le cadre du PACCT.

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Chaque site de l'université met à disposition de ses étudiants et stagiaires de formation continue un lieu de culture et de ressources documentaires : la BU.

Cet endroit vous permet de faire vos recherches et vos différents travaux dans un lieu calme et aux multiples ressources : magazines, ouvrages, vidéos...

Horaires d'ouverture : 8h - 19h

La Maison des Langues

Chaque site de l'université dispose d'une maison des langues. Ce lieu vous permet de développer en autonomie et à votre rythme vos compétences linguistiques. Il dispose d'équipements variés et adaptés à l'autoformation et vous permet d'être accompagné d'un tuteur. De nombreux ateliers de langues sont également proposés.

Le Restaurant Universitaire (RU)

Chaque site de l'université met à disposition un RU. Le repas du RU est constitué d'un plat et de trois périphériques choisis parmi entrées, fromages, desserts. Les cafétérias proposent également des petits déjeuners, sandwiches et boissons chaudes ou froides à toute heure.

Le Service Vie Culturelle et Associative (SVCA)

Tout au long de l'année, ce service vous propose des spectacles et ateliers de qualité, pour tous les goûts : cirque, cinéma, musique, expositions, danse...

N'hésitez pas à consulter la programmation afin de réserver vos places pour les différents événements.

Tél. : 03 21 60 38 72 ou 03 21 60 49 49

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le SUAPS organise la pratique de nombreuses activités sur les différents sites de l'université d'Artois : Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin. Elles sont encadrées par des enseignants d'Education Physique et Sportive. Ces activités sont ouvertes à tous les étudiants ou stagiaires, quel que soit leur niveau de pratique, à condition de fournir un certificat médical en début de session.

Dans le cadre du PACCT vous serez amenés à vous rapprocher du service.

Tél. : 03 21 60 37 04

Le Service de Santé Etudiante (SSE)

Des professionnels de la santé et du social sont à votre écoute :

- médecin
- infirmières
- psychologues
- assistantes sociales

La validation médicale d'aménagement d'un temps supplémentaire et/ou d'aide à l'organisation des examens est possible pour les stagiaires en situation de handicap permanent ou temporaire.

Le service vous propose également des actions de prévention :

- les dépistages auditifs et visuels
- les journées de prévention IST - SIDA
- le bilan Universanté

L'Université d'Artois est partenaire du Programme Territorial de Santé (PTS) dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique : ***Bouger, bien manger, la recette pour mieux réussir !***

Tél : 03 21 60 60 29

09. Vos contacts

COORDINATION DAEU

Stéphane LECOMTE, Responsable pédagogique du DAEU

Nathalie SUCCETTI, Coordinatrice administrative du DAEU

Valérie THOREZ, Assistante coordination du DAEU

Contact : 03 21 60 37 54 / daeu@univ-artois.fr

9, rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS cedex

Site d'Arras + DAEU à distance

Céline AVEROUS, Responsable de site

Valérie THOREZ, Assistante FCU : présentiel et EAD (tous sites)

Mélissa CHEMAME, Assistante FCU : alternance

Contact : 03 21 60 37 54 (présentiel et EAD) / 03 21 60 37 68 (alternance)

fcu-fare@univ-artois.fr

9, rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS cedex

Site de Béthune

Nathalie SUCCETTI, Conseillère en formation continue

Contact : 03 21 64 96 09 / fcu-fare-bethune@univ-artois.fr

Bâtiment R. Hazebrouck - rue de l'Université - 62408 BÉTHUNE cedex

Site de Douai

Sylvie DENONELLE, Responsable de site

Aurore CARON, Assistante FCU

Contact : 03 27 94 50 54 / fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Rue d'Esquerchin - 59500 DOUAI

Site de Lens

Sabrina BRACQ, Responsable de site

Justine MAGNIEZ, Assistante FCU

Contact : 03 21 79 17 07 / fcu-fare-lens@univ-artois.fr

Rue Jean Souvraz - BP 18 - 62307 LENS

Référente handicap FCU Artois

Stéphanie LOUVEAU, fcu-handicap@univ-artois.fr, 03 21 60 49 33



Cette formation a obtenu le label "**Innovation Pédagogique**" de l'Université d'Artois.



Cette formation a obtenu le label **Euralens**.



Cette formation est soutenue par le **Conseil Régional des Hauts-de-France**.

